

Les Temps d'Activités Péri-Éducatifs (TAP)

2015/2016

Pour les enfants des classes maternelles

Chers parents,

Pour la prochaine rentrée scolaire, les jours et horaires des TAP sur chaque école restent inchangés.

↳ Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h20 à 14h

Après le repas, un temps calme sera prévu pour tous. Les plus petits seront accompagnés à la sieste afin d'être en accord avec leur rythme biologique.

Pour les plus grands, c'est un temps où les animateurs proposeront des activités et jeux calmes afin de permettre à chacun de se détendre, de récupérer de leur matinée et d'entamer leur digestion dans de bonnes conditions.

↳ Vendredi de 15h30 à 16h30

A partir de 15h30, votre enfant sera pris en charge par le personnel communal.

Les activités proposées émaneront du projet pédagogique de l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole et se déclineront sous forme de projets organisés au trimestre. Ces projets ont pour objectif d'offrir la possibilité aux enfants de s'initier ou de découvrir des activités diverses.

Afin d'organiser au mieux ces temps, les groupes seront constitués en rotation sur l'année par le responsable du site périscolaire. Ainsi, vous aurez connaissance dès le début de l'année scolaire du parcours éducatifs TAP de votre enfant pour toute l'année.

En ce qui concerne les PS, différentes activités leurs seront proposées. Afin de respecter le rythme de chacun, celles-ci se feront à l'issue de la sieste avec la mise en place d'un réveil échelonné. Ainsi, dans un cadre posé et calme, les enfants pourront prendre le temps de s'éveiller.

Pour permettre un meilleur accompagnement de chacun, les enfants seront encadrés par les animateurs périscolaires (cantine, ALAE), cette équipe sera renforcée par les intervenants spécifiques.

L'équipe du service Jeunesse & Lien Social se tient à votre écoute pour tout complément d'information.

Rappel : les Temps d'Activités Péri-Éducatifs (TAP) organisés par la commune de Gaillac sont non obligatoires et gratuits.

Martine SOUQUET

Adjointe au Maire
Déléguée à la petite enfance,
à l'enfance et la jeunesse